

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Centre de Droit Économique

CDE

sous tutelle des
établissements et organismes :

Aix-Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Emmanuelle Claudel, présidente du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre de Droit Économique
Acronyme de l'unité :	CDE
Label demandé :	EA
N° actuel :	4224
Nom du directeur (2016-2017) :	MM. Cyril BLOCH et Fabrice RIZZO
Nom du porteur de projet (2018-2022) :	MM. Cyril BLOCH et Fabrice RIZZO

Membres du comité d'experts

Présidente :	M ^{me} Emmanuelle CLAUDEL, Université Paris 2
Experts :	M ^{me} Alexandra BENSAMOUN, Université Rennes 1 M. Gaël CHANTEPIE, Université Lille 2 (représentant du CNU) M. Nicolas FERRIER, Université de Montpellier M. Philippe ROUSSEL-GALLE, Université Paris-Descartes
Délégué scientifique représentant du HCERES :	M. Marc PICHARD
Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Pierre CHIAPPETTA, Aix-Marseille Université
Directeur ou représentant de l'École Doctorale :	M. Éric GASPARINI, ED n° 67 « Sciences juridiques et politiques »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de Droit Économique (CDE) a été fondé en 1983 par M. Jacques MESTRE - qui en est demeuré le directeur jusqu'au contrat en cours. L'unité a absorbé en 2008 une unité alors labellisée Jeune Équipe (JE n° 2044), le Centre de droit maritime et des transports. Il n'a pas fait l'objet de restructuration majeure depuis.

Depuis 2011, l'unité dispose de locaux au sein de l'espace Cassin du site Robert Schuman de l'UFR de droit et sciences politiques de l'université, à Aix-en-Provence (3 avenue Robert Schuman). Les locaux propres au Centre de Droit Économique sont d'une surface de 140 m² ; 54 m² sont partagés avec l'Institut de droit des affaires (IDA), institut de formation aux liens très étroits avec l'unité de recherche. De fait, les locaux propres de l'IDA (179 m²) peuvent également servir aux activités du CDE, et réciproquement.

Équipe de direction

La direction a connu de nombreuses modifications au cours du présent contrat. Alors que M. Jacques MESTRE avait assuré seul la direction de l'unité depuis sa fondation, il y a associé M. Thierry GRANIER (de 2012 au 1^{er} septembre 2015). Le départ à la retraite du directeur historique a conduit à repenser la gouvernance de l'unité et à l'organisation d'élections, qui ont dégagé une codirection partagée par MM. Cyril BLOCH et Fabrice RIZZO, depuis le 1^{er} septembre 2015.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

Sous-domaine disciplinaire : SHS2_1 Droit

Domaine d'activité

Droit privé

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	32	33
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)		
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)	2	
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3 (1,5 ETP)	
N7 : Doctorants	101	
TOTAL N1 à N7	139	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées.	22	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2011 au 30/06/2016
Thèses soutenues	76
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	4

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Les thématiques explorées par le Centre de Droit Économique d'Aix-Marseille (CDE) sont nombreuses : droit des contrats (notamment des contrats d'affaires), droit des sociétés et des procédures collectives, économie numérique, propriété intellectuelle, droit de la concurrence et des marchés, droit international et comparé des affaires, droit du sport, droit des transports, droit de l'environnement, droit financier. Certaines thématiques, telles que le droit du sport ou le droit des transports, peuvent apparaître comme hétérogènes, mais elles sont fortement ancrées dans l'historique de l'unité et participent à son dynamisme.

Conformément aux préconisations du précédent rapport d'évaluation, l'unité a logiquement délaissé certaines thématiques relevant moins évidemment du droit économique, telles que le droit social ou le droit de l'énergie, qui sont au demeurant développées par d'autres unités. Elle a au contraire investi de nouveaux axes relevant naturellement de son champ, tels que le droit financier. Le CDE a donc vocation à couvrir l'ensemble du droit économique, ce qui constitue une spécificité et un atout.

Globalement, le Centre de Droit Économique apparaît comme remarquable en raison de son intense activité scientifique (production importante et de grande qualité) et éditoriale (cinq collections d'ouvrages dédiées aux PUAM (Presses universitaires d'Aix-Marseille), directions de collections chez d'autres éditeurs, directions de revues, etc.), malgré un soutien administratif insuffisant. Il constitue un acteur de premier plan dans la recherche française en droit économique - ce qu'attestent la notoriété de ses membres comme celle de l'unité elle-même, entretenue par la participation à de nombreux réseaux et sociétés savantes, et l'attractivité de l'unité à l'international (accueil d'enseignants chercheurs étrangers, partenariats avec des universités étrangères, etc.). Il s'appuie pour cela sur une importante équipe de chercheurs extrêmement dynamiques - l'unité est le lieu d'une émulation intellectuelle aisément perceptible - mais aussi sur un solide réseau socio-économique - entretenu par l'adaptation des recherches menées aux évolutions nées de la pratique. Ce réseau assure au demeurant les financements nécessaires au développement des recherches. La qualité de l'unité se traduit par les thèses soutenues en son sein, à la fois très nombreuses et de qualité (nombre important de docteurs qualifiés aux fonctions de MCF (Maître de conférences) et d'agrégés de droit privé), fruits d'un suivi attentif et efficace des doctorants. Ceux-ci sont fortement impliqués dans la vie de l'unité (du moins s'agissant des doctorants contractuels). Le bilan de la nouvelle direction, consensuelle et respectée, est donc extrêmement positif.

Certains points faibles et risques liés au contexte peuvent cependant être relevés, principalement dans trois domaines.

S'agissant de la production, il faut souligner que certaines thématiques reposent presque exclusivement sur l'activité scientifique d'un ou deux chercheurs. Une diversification des collègues à l'origine des publications permettrait d'y remédier. Par ailleurs, la recherche véritablement collective est en deçà des potentialités du CDE, qui donne la primauté aux recherches individuelles. Un développement de la recherche sur des thèmes transversaux serait souhaitable et de nature à conférer une meilleure identité scientifique au CDE.

Si la réorganisation de l'unité pendant la période évaluée suscite l'adhésion de ses membres, la gouvernance mériterait d'être affinée. Le conseil de laboratoire s'avère trop volumineux, difficile à distinguer de l'assemblée générale : une structure supplémentaire plus restreinte pourrait être envisagée. Surtout, la multiplication, l'hétérogénéité et la relative autonomie des équipes interrogent. L'autonomie laissée aux équipes est certes source de dynamisme mais peut contrarier la définition d'une politique scientifique globale clairement identifiable ; le risque semble au demeurant s'être réalisé : le comité d'experts attire l'attention, nonobstant la diversité et la qualité des projets présentés, sur l'absence de politique scientifique globale pour le contrat à venir. En outre, il invite à être attentif aux difficultés potentielles de gouvernance liées à la structuration en équipes si des dissensions surviennent. La structuration actuelle est manifestement performante et garantit une forte implication de chacun des membres mais son efficacité reste conditionnée à une très bonne intelligence entre chacun.

S'agissant de l'implication dans la formation par la recherche, malgré la qualité de l'accompagnement offert, le comité d'experts regrette l'insuffisance de travaux collectifs menés par des doctorants sous la tutelle d'enseignants-chercheurs et donnant lieu à publication. Il s'inquiète également de la moindre implication des doctorants non contractuels et du manque de lisibilité sur le financement de leur recherche. Le comité d'experts déplore enfin que les liens entre certains masters (tels que le Master Droit économique) et l'unité semblent se distendre : ils mériteraient d'être resserrés par une plus forte participation des enseignants-chercheurs du CDE en leur sein.

3 • Appréciations détaillées

Critère 1 : qualité et production scientifiques

Points forts et possibilités liées au contexte

D'un point de vue quantitatif, il apparaît d'évidence dans le dossier déposé par l'unité que la production scientifique du CDE est importante, quoique l'activité soit plus ou moins conséquente en fonction de l'axe concerné : ont été publiés sur la période évaluée 70 ouvrages individuels (comprenant les thèses) et collectifs, 24 dossiers spéciaux collectifs, 553 articles et fascicules d'encyclopédies et plus de 1000 commentaires de jurisprudence. Outre des publications individuelles (des membres de l'unité), le CDE met en avant un certain nombre de publications collectives (intéressant au moins deux membres), parfois initiées par des collègues extérieurs.

D'un point de vue qualitatif, les thèmes abordés sont divers et correspondent aux équipes identifiées. Les types de productions collectives sont variés : ouvrages, chroniques, dossiers ou encyclopédies juridiques. Ces publications prennent place chez des éditeurs variés : pour les ouvrages, PUAM (activité éditoriale de l'équipe), Lamy, LGDJ (Librairie générale de droit et de jurisprudence) ; pour les revues : *Semaine juridique*, *Les Petites Affiches*, *Revue des sociétés*, *Revue Lamy droit de l'immatériel*, *Propriété industrielle*, *Communication Commerce électronique*, *Journal des sociétés*, *Contrats, concurrence, consommation*, *Revue trimestrielle de droit civil*, *Droit et patrimoine*, etc. Les publications des membres du CDE sont pour beaucoup des publications de référence sur le plan académique (droit des contrats, droit commercial, droit du sport, etc.). La visibilité de l'unité est encore assurée par les chroniques périodiques dans différentes revues.

Au-delà des publications, le CDE organise environ dix manifestations scientifiques par an, le plus souvent dans les domaines de spécialités des équipes, mais également, plus rarement, sur des thématiques transversales. On peut relever une différence d'activité selon les équipes, qui peut s'expliquer par des disparités importantes des effectifs. Le CDE contribue également, plus ponctuellement, à des projets de recherche financés. Sur la période de référence, l'unité a participé à un projet financé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR Sargos, 2010-2013), par l'intermédiaire de son équipe de droit maritime. Elle a également participé au projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le territoire des calanques marseillaises), financé par la fondation de l'Université Aix-Marseille.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Certains axes devront être consolidés au niveau des publications. Notamment, il apparaît que le niveau d'activité repose parfois principalement sur une personne de l'équipe.

Les publications internationales sont assez rares.

Le CDE n'a porté ou dirigé aucun projet de recherche collectif financé. De manière générale, l'engagement dans les projets collectifs demeure assez limité pour une structure de cette taille, et compte tenu des thématiques développées. Le manque de personnel d'appui à la recherche peut expliquer en partie ce constat.

Recommandations

Le comité d'experts recommande de veiller à la diversification des collègues à l'origine des publications dans certains axes, afin d'éviter la fragilisation de l'axe en cas de départ.

Il invite au développement de la production scientifique dans des revues à audience internationale.

Il encourage le CDE à participer et idéalement à porter des réponses à des appels à projets.

Appréciation sur ce critère

La production scientifique du CDE est quantitativement et qualitativement importante. Les membres de l'unité sont reconnus pour produire des écrits de référence dans leur matière. Une plus grande ouverture à l'international pourrait être un objectif de développement de l'unité, tout comme la réponse à des appels à projets.

Critère 2 : rayonnement et attractivité académiques

Points forts et possibilités liées au contexte

Le Centre de Droit Économique met en œuvre une intense activité éditoriale interne publiée par les PUAM. Les membres de l'unité y dirigent cinq collections, directement en lien avec les thématiques des équipes du Centre pour quatre d'entre elles. Sur la période de référence, cinquante et un ouvrages ont été publiés, en incluant les thèses et les ouvrages qui ne résultent pas directement d'un travail de recherche du centre.

En outre, les membres de l'unité exercent ou ont exercé de nombreuses fonctions de direction de revues, ouvrages périodiques ou collections (JCl. Concurrence, RLDC, etc.), participent à des comités éditoriaux, de rédaction ou scientifiques de revues à vocation professionnelle ou académique.

Plusieurs membres de l'unité ont contribué à des expertises nationales et, de manière plus ponctuelle, internationales.

Certains ouvrages de membres de l'unité ont été honorés par des prix (Prix du Cercle Montesquieu 2012 ; Prix Francis Durieux 2011 de l'Académie des sciences morales et politiques), outre les prix de thèse reçus par des docteurs issus de l'unité.

Les membres de l'unité sont régulièrement invités à participer à des manifestations scientifiques nationales ou internationales (10 membres de l'unité invités, souvent régulièrement, par des universités étrangères sur la période de référence). En retour, le Centre de Droit Économique a accueilli de multiples enseignants-chercheurs exerçant dans des universités étrangères. Les conférences attestent d'une réelle attractivité de l'unité, qui débouche parfois sur des partenariats plus pérennes. Le CDE indique ainsi avoir mis en place une coopération suivie avec quatre laboratoires étrangers (Université de Thammasat (Thaïlande) ; National sports Law Institute of Marquette University Law School (Milwaukee) ; Sports Law and Policy Centre (Rome) ; Centre de droit des affaires et du commerce international (Université de Montréal)).

Le Centre de Droit Économique est impliqué dans plusieurs réseaux scientifiques et sociétés savantes, par l'intermédiaire de ses équipes ou de ses membres, directement en lien avec les thématiques développées, aux niveaux national et international.

La plupart des colloques organisés sont à portée nationale. Certaines équipes privilégient cependant la dimension internationale de leurs manifestations scientifiques, spécialement en droits maritime et aérien et en droit du sport.

En somme, le Centre de Droit Économique dispose à l'évidence d'un rayonnement académique important au niveau national, et même international. La politique éditoriale très soutenue et la notoriété significative de ses membres dans la plupart des thématiques structurantes de l'unité constituent l'une de ses principales forces.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La participation à des projets de recherche collectifs et, plus encore, la conduite de tels projets sont peu développées, alors qu'elles sont un vecteur de la visibilité des unités de recherche. Une explication pourrait être trouvée dans la structuration en de très nombreuses équipes qui, si elles rendent compte de l'ensemble des champs de recherche des membres de l'unité, sont parfois limitées à quelques personnes.

Les partenariats internationaux de l'unité sont encore limités à certaines thématiques particulières qui ne couvrent pas, tant s'en faut, l'ensemble des domaines de recherche du CDE.

Recommandations

Afin de renforcer la visibilité de l'unité, le CDE devrait développer des projets collectifs pluriannuels, qui permettraient au demeurant, s'ils étaient transversaux, de développer les liens entre les membres des différentes équipes.

Les partenariats internationaux de l'unité devraient être consolidés et développés.

Appréciation sur ce critère

Le Centre de Droit économique fait partie des acteurs majeurs de la recherche en droit économique au niveau national. Les thématiques traitées et l'importance de la production scientifique individuelle et collective lui assurent un rayonnement et une attractivité indiscutables.

Critère 3 : interactions avec l'environnement économique, social, culturel et sanitaire

Points forts et possibilités liées au contexte

Du fait de ses nombreux domaines d'expertise, le CDE bénéficie d'une position privilégiée pour développer des liens avec son environnement, ce qu'il a parfaitement su exploiter par une politique volontariste et tous azimuts : développement des financements de thèses par les entreprises partenaires, en particulier à travers des Conventions Industrielles de Formation par la REcherche (CIFRE) (dix sur la période) ; conventions de partenariat avec des structures locales publiques ou privées (Société des eaux de Marseille, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Écoles des avocats et des Barreaux, chambre des notaires, etc.) ; manifestations scientifiques impliquant des acteurs publics, entreprises, associations/ONG, professionnels libéraux, qu'il s'agisse de manifestations transversales (notamment une rencontre annuelle associant la CCI) ou plus spécialisées, dans lesquelles l'implication des professionnels est scientifique (interventions) ou matérielle (financement) ; création de cinq chaires de recherche au sein de la Fondation Aix-Marseille Université (AMU), permettant d'associer des entreprises aux activités scientifiques de l'unité et à leur financement ; accueil de professeurs associés (quatre supports PAST), à l'apport substantiel (notamment pour l'équipe « propriété intellectuelle, nouvelles technologie et économie numérique ») ; participation de membres du CDE à différents conseils scientifiques d'organes socio-économiques ainsi qu'à des groupes de travail associant monde universitaire et monde socio-économique ou à des réseaux scientifiques impliquant des professionnels ; intervention de nombreux professionnels au sein des Masters 2 professionnels de l'IDA favorisant les rapports avec les membres du CDE ; participation à des formations spécialisées à destination des professionnels du chiffre et du droit.

Le rayonnement du CDE, dont témoigne la participation régulière (financière ou autre) des acteurs locaux aux manifestations qu'il organise, illustre d'ailleurs cette forte interaction.

L'appui de l'AMU, à travers le financement de chaires, est à cet égard un réel atout puisqu'il incite les équipes en bénéficiant à développer des liens avec les acteurs professionnels, tout en leur offrant un premier soutien financier dans cette démarche.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Comme c'est souvent le cas des projets académiques associant les acteurs professionnels, la difficulté est d'assurer la pérennité ou du moins une certaine stabilité de la relation au-delà d'une collaboration ponctuelle.

Recommandations

Il paraît important que le CDE veille à préserver les partenariats qu'il a su mettre en place, et poursuive dans sa volonté d'en développer de nouveaux.

Appréciation sur ce critère

Les interactions du CDE avec son environnement sont nombreuses, variées et en parfaite adéquation avec sa politique de recherche. Ses domaines d'expertise et son rayonnement constituent des atouts majeurs pour la pérennité des relations établies et le développement de nouvelles.

Critère 4 : organisation et vie de l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

L'unité, aux effectifs importants, dispose de moyens logistiques satisfaisants, le CDE partageant avec l'Institut de droit des affaires des locaux de 373 m². Il dispose en propre d'un secrétariat, d'une salle de travail pour les

doctorants, d'une salle de réunion, d'une bibliothèque et de onze bureaux mutualisés. Chaque enseignant-chercheur jouit d'un poste informatique affecté.

L'unité est également dotée de ressources financières satisfaisantes et constantes depuis 2012 (environ 49 000 euros par an). Il convient de noter qu'une attention particulière est apportée à la diversification des financements : multiplication des chaires, participation croissante des entreprises au financement des colloques, etc.

Depuis le départ du précédent directeur et fondateur de l'unité, une nouvelle gouvernance a été mise en place. Deux nouveaux directeurs ont été élus, et le CDE s'est doté d'un conseil de laboratoire, qualifié d'instance de gouvernance de l'unité, tandis qu'un règlement intérieur a été établi. La direction remplit un rôle de coordination des grandes orientations tandis que le conseil de laboratoire se réunit régulièrement - une fois par trimestre - et est consulté sur toutes les questions intéressant la recherche collective. Il dispose de pouvoirs décisionnels sur les décisions stratégiques de l'unité tant en matière scientifique que budgétaire.

Points à améliorer et risques liés au contexte

Pas moins de huit professeurs ont quitté le CDE au cours de la période évaluée, essentiellement du fait de départs à la retraite, ce qui, comme il est relevé dans le dossier déposé par l'unité, pose un problème d'équilibre générationnel. La difficulté a toutefois été relevée et un premier enseignant-chercheur « senior » a d'ores et déjà été recruté. Il faut sans doute poursuivre dans ce sens.

La composition du conseil de laboratoire est un peu étonnante puisqu'il comporte deux représentants des doctorants et un représentant du personnel administratif, mais surtout l'ensemble des enseignants. Il s'apparente donc plus à une sorte d'assemblée générale qu'à un conseil de laboratoire. Si la réunion régulière de l'ensemble des enseignants chercheurs gagnerait sans doute à être maintenue, la mise en place d'un réel conseil de laboratoire, comptant un nombre plus réduit de membres, permettrait sans doute une gouvernance plus lisible et plus efficace.

Si le CDE ne semble pas rencontrer de difficultés financières, un état détaillé de ses sources de financement gagnerait à être effectué. A titre d'exemple, les ressources des différentes chaires mises en place mériteraient d'être précisées.

L'unité ne comporte pas moins de onze équipes ce qui peut apparaître excessif, malgré le nombre d'enseignants-chercheurs ; certaines viennent de se créer et devront s'affirmer. En pratique cependant, cette structuration s'avère assez informelle et n'empêche pas les interactions entre équipes (certains EC (enseignants-chercheurs) font d'ailleurs partie de différentes équipes). La visite du comité d'experts a par ailleurs dissipé certaines inquiétudes : cette structuration éclatée ne semble pas, du moins à l'heure actuelle, affecter le bon fonctionnement du CDE, au contraire. L'autonomie laissée à chaque équipe semble avoir des vertus dynamisantes : elle encourage les initiatives et incite à la recherche de financements. Il demeure que des regroupements permettraient de rendre les thématiques plus lisibles, tout en évitant d'éventuelles difficultés à venir, certaines équipes comptant très peu de membres, tandis que, cela vient d'être dit, certains membres font partie de plusieurs équipes.

Cette structuration en quelque sorte décentralisée s'explique probablement par la volonté de se démarquer de la période qui a précédé. La direction de l'unité, très consensuelle, se conçoit elle-même comme accompagnante plutôt que véritablement fédérative. Si cette organisation semble en parfaite adéquation avec les besoins actuels et montre son efficacité, elle a ses faiblesses en ce qu'elle repose sur une très bonne intelligence entre les différents protagonistes.

Recommandations

Le comité d'experts préconise de poursuivre le mouvement de recrutement des enseignants-chercheurs seniors.

Il invite l'unité à mettre en place un véritable conseil de laboratoire, comportant un ou deux représentants des équipes qui composent l'unité. Ce conseil pourrait sans doute être plus actif dans la coordination de l'unité aux côtés des directeurs, sans que cela remette en cause le fait de réunir régulièrement tous les enseignants-chercheurs comme c'est le cas actuellement.

Il recommande de mieux structurer les équipes voire, dans la mesure du possible, d'en réduire le nombre et d'être attentif aux difficultés de gouvernance que peut générer cet éclatement en équipes, si des conflits ou des dissensions venaient à surgir.

Il suggère de mieux identifier les ressources financières de l'unité.

Appréciation sur ce critère

Le CDE est composé d'un collectif d'enseignants-chercheurs important et de nombreux doctorants. Il bénéficie d'un cadre de travail et d'un financement satisfaisants tout en ayant su diversifier ses sources de financement. À l'heure actuelle, il semble fonctionner efficacement et harmonieusement. Quelques améliorations peuvent toutefois être faites afin d'assurer la pérennité de ce bon fonctionnement.

Critère 5 : implication dans la formation par la recherche

Le CDE est rattaché à l'École doctorale Sciences juridiques et politiques (ED 67). Il accueille 101 doctorants.

Lui est adossée la mention de master Droit des affaires. Onze diplômes de Masters 2 lui sont rattachés : Master 2 recherche spécialité Droit économique ; Master 2 parcours recherche et parcours professionnel spécialité Propriété intellectuelle et nouvelles technologies ; Master 2 professionnel spécialité Ingénierie des sociétés ; Master 2 professionnel spécialité Droit des affaires internationales ; Master 2 professionnel spécialité Droit vitivinicole et des produits de qualité ; Master 2 professionnel spécialité Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise ; Master 2 professionnel spécialité Procédures bancaires et marché des professionnels ; Master 2 professionnel spécialité Droit du sport ; Master 2 professionnel spécialité Droit et management du transport aérien ; Master 2 professionnel spécialité Transport maritime ; Master 2 professionnel spécialité Transports terrestres.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les étudiants en master bénéficient incontestablement d'une importante initiation à la recherche ainsi que d'une aide à l'intégration dans des manifestations internationales. Les travaux de recherche des étudiants de Master 1 (rapports de recherche) et de Master 2 (mémoire et travaux divers) sont encadrés par des enseignants-chercheurs membres de l'unité. Les étudiants de différents masters (Master 2 Droit des affaires internationales, Droit maritime, Droit de la propriété intellectuelle) participent chaque année à des concours internationaux dans leur discipline respective (concours de plaidoirie ou d'arbitrage). Des colloques sont régulièrement organisés en tout ou partie par des étudiants de trois masters (annuellement par le Master Droit économique et le Master Droit et management du transport aérien ; occasionnellement par Master Ingénierie des sociétés).

Les doctorants bénéficient quant à eux d'un soutien actif à la recherche. La rencontre du comité d'experts avec les doctorants a montré leur satisfaction et leur sentiment d'être entendus. Il convient toutefois de noter que seuls les doctorants contractuels étaient présents.

Les doctorants sont correctement suivis par des enseignants-chercheurs. En premier lieu, sont organisés des séminaires bimestriels de suivi des doctorants dans le cadre desquels ils présentent leurs travaux et font part de leurs difficultés. En deuxième lieu, les doctorants organisent des colloques à vocation interne à l'université sous la forme de tables rondes rassemblant les thèmes de leurs travaux doctoraux. En troisième lieu, leurs travaux sont valorisés : possibilité est donnée aux doctorants de publier leurs travaux aux PUAM notamment.

Les doctorants participent par ailleurs à la vie collective de l'unité. Une association des doctorants du Centre de Droit Économique a été créée. Elle organise des conférences de lecture/débat autour d'auteurs reconnus ainsi que des déjeuners débats autour d'un intervenant extérieur à l'unité.

Des ateliers sont animés en droit économique, autour d'un invité auquel la contradiction est apportée, notamment par les doctorants.

Le bilan des thèses soutenues et du suivi des docteurs est très positif. D'une part, une quinzaine de thèses est soutenue par an en moyenne (76 thèses soutenues pendant la période évaluée). D'autre part, les docteurs réussissent dans un cadre académique : 14 docteurs ont été qualifiés par le Conseil national des universités (CNU) et 7 ont été lauréats au concours d'agrégation au cours de la période d'évaluation, ce qui constitue un très bon résultat.

Points à améliorer et risques liés au contexte

La lecture du dossier déposé par l'unité enseigne que le Master recherche Droit économique occupe une place particulière au sein de l'unité puisque c'est pour l'essentiel dans ses rangs que sont sélectionnés, chaque année, les doctorants contractuels de l'unité. La visite du comité d'experts a cependant révélé que ce master accueille peu d'enseignants-chercheurs de l'unité, ce qui peut à terme menacer le correct fonctionnement de cette dernière.

L'accompagnement offert aux doctorants non contractuels est incertain ; la visite du comité d'experts n'a pas permis de clarifier ce point, les doctorants non contractuels n'étant pas présents.

Aucune indication n'est donnée dans le dossier déposé par l'unité quant au suivi des docteurs ne poursuivant pas une carrière universitaire.

L'école doctorale n'a fourni aucune statistique précise quant à la durée des thèses et au taux d'abandon. La visite du comité d'experts a d'ailleurs laissé transparaître un certain désengagement de l'École doctorale.

Recommandations

Le comité d'experts préconise de renforcer les liens entre certains masters et l'unité.

Il recommande d'assurer une meilleure intégration des doctorants non contractuels dans l'unité et un meilleur suivi des doctorants ne poursuivant pas une carrière académique.

Il suggère d'envisager des sessions d'études doctorales entre centres de droit économique de différents États.

Il conviendrait par ailleurs d'explorer d'autres pistes au profit des doctorants tels que l'organisation de travaux collectifs sur des thèmes relevant du droit économique, supervisés par des enseignants-chercheurs et auxquels ne participeraient que des doctorants, avec une publication à la clé. Ce projet permettrait aux doctorants de justifier d'une publication supplémentaire (qui plus est valorisée par le cadre collectif de la recherche) lorsqu'ils se présenteraient au CNU.

Appréciation sur ce critère

Le CDE semble particulièrement attentif à sa vocation première qui est de former les chercheurs et futurs chercheurs. Différents soutiens leur sont proposés et diverses tribunes leur sont donc offertes, dont certaines très originales, qui semblent garantir une bonne intégration des doctorants contractuels dans la vie de l'unité. C'est un peu moins le cas des doctorants non contractuels.

Critère 6 : perspectives et stratégie scientifique à cinq ans

Points forts et possibilités liées au contexte

Le dossier déposé par l'unité fait état de nombreux projets intéressants et structurés, reposant sur les savoir-faire des enseignants-chercheurs.

Certains s'ordonnent autour de ses thématiques classiques : droit des obligations, droit de la propriété intellectuelle (axe dont le développement sera rendu possible par le recrutement d'un nouveau professeur spécialisé), droit de l'environnement et du développement durable (avec un accent mis sur le thème de l'eau et de la finance durable), droit maritime, aérien et des transports (avec une attention accrue à l'axe transports et concurrence). D'autres projets concernent des thématiques développées au cours de l'actuel contrat quinquennal, en particulier le droit bancaire et le droit des entreprises en difficulté. Ce dernier thème semble en effet un peu délaissé, tant du point de vue des recherches collectives que, dans une moindre mesure, des recherches individuelles des membres de l'unité, alors même qu'il s'agit d'un pan essentiel du droit économique. D'autres encore entendent explorer de nouveaux champs : « Marchés et concurrence » ; « Contentieux économiques » ; « Droit international et comparé des affaires » ; « Économie numérique ». Plusieurs publications sont annoncées, ce qui atteste du dynamisme de l'unité, qu'elles soient déjà amorcées (influence de la réforme du droit des contrats sur les contrats d'affaires) ou simplement prévues (contrats de transports portuaires), et en particulier la publication d'un ouvrage en anglais, de nature à contribuer au rayonnement de l'unité mais aussi de la culture juridique française. Doit être soulignée la volonté constante d'adapter la recherche aux thématiques les plus actuelles, notamment en matière environnementale ou d'économie numérique, ou insuffisamment explorées par la recherche française (cf. les recherches comparatives projetées sur les modes de résolution des contentieux économiques, en particulier dans l'espace euro-méditerranéen et l'Afrique subsaharienne). Le projet porte l'ambition d'interactions entre plusieurs équipes sur des projets précis (équipe « droit du sport » et équipe de « droit financier » dans le cadre d'une étude sur les techniques du droit financier au service du développement du sport professionnel ; équipe droit des procédures collectives et autres équipes sur le thème des entreprises en difficulté).

L'unité entend également développer sa présence sur les réseaux sociaux, procéder à une refonte complète de son site internet (en cours) et retransmettre sur celui-ci certaines manifestations scientifiques. Ce processus doit évidemment être encouragé.

Par ailleurs, l'unité entend renforcer son rayonnement international, notamment via le développement de relations avec l'Asie (différents liens ont déjà été établis avec des universités chinoises et thaïlandaises). Les pistes qui se dessinent semblent fécondes.

L'unité souhaite renforcer les projets de recherche contractuelle externe (projets ANR, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Groupement d'intérêt public (GIP), Mission de recherche Droit et Justice, etc.) ou interne (projets A*MIDEX), en lien avec d'autres universités ou d'autres unités de recherche. Le rapport déposé par l'unité ne donne cependant pas d'autres éclaircissements sur ce point.

Le CDE entend également poursuivre le développement des partenariats avec les acteurs du monde socio-économique, notamment la chambre de commerce et d'industrie de Marseille ou via des partenariats conclus par chaque équipe.

Points à améliorer et risques liés au contexte

D'une part, la diversité et l'hétérogénéité des spécialités représentées et des thèmes explorés privent le Centre de droit économique d'une identité forte et d'une ligne directrice. Les projets collectifs et véritablement fédérateurs c'est-à-dire susceptibles d'intéresser toutes les équipes restent marginaux. Afin d'éviter « une trop grande dispersion » des recherches, le dossier déposé par l'unité fait état de ce que des équipes ont été ou seront constituées autour des principales thématiques. Ce projet a été questionné lors de la visite du comité d'experts car la multiplication d'équipes, si elle participe indéniablement de l'efficacité de l'unité, contribue à rendre la politique globale du CDE difficilement lisible.

D'autre part, la grande diversité des projets en cours pourrait faire douter de leur faisabilité. Les énergies déployées et la qualité des chercheurs concernés sont cependant de nature à rassurer.

Recommandations

Le comité d'experts recommande de définir une véritable politique scientifique globale afin de permettre de dégager une identité de l'unité. Le caractère très large du spectre exploré d'un point de vue scientifique pourrait tout à la fois être exploité - comme c'est déjà le cas - et en quelque sorte discipliné par la définition de lignes directrices et l'organisation de travaux collectifs fédérateurs, s'inscrivant dans un projet scientifique global.

Il encourage l'unité à développer une offre dématérialisée.

Il invite l'unité à poursuivre son développement à l'international et à le traduire en des manifestations concrètes.

Appréciation sur ce critère

Le CDE est incontestablement un acteur important dans la recherche française en droit économique, tant par les contributions personnelles de ses membres que par les recherches collectives initiées ou projetées. Le relatif retrait sur des sujets de droit comparé ou international semble en cours de résolution. Le projet, à l'image du bilan, atteste d'un remarquable dynamisme. La visite du comité d'experts a par ailleurs convaincu ces derniers de ce que l'abondance de champs explorés constitue un atout, le Centre de droit économique d'Aix étant probablement la seule unité française à même de prétendre embrasser l'ensemble des disciplines relevant du droit économique.

4 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : Jeudi 5 janvier 2017 à 09h00

Fin : Jeudi 5 janvier 2017 à 16h30

Lieu de la visite

Institution : Faculté de droit et de sciences politiques, Aix-Marseille Université

Adresse : 3, avenue Robert Schuman, 13100 Aix-en-Provence

Locaux spécifiques visités

Si les entretiens ont eu lieu dans une salle relevant de l'UFR de droit et de sciences politiques, le comité d'experts a pu, à l'occasion du déjeuner, visiter une partie des locaux propres à l'unité, au sein d'un espace partagé avec l'Institut de droit des affaires.

Déroulement ou programme de visite

09h00 :	Installation du comité d'experts
09h20 :	Huis clos avec la direction de l'unité
10h00 :	Assemblée plénière
11h30 :	Huis clos avec les enseignants-chercheurs
12h45 :	Huis clos avec l'équipe administrative
13h00 :	Déjeuner
13h45 :	Rencontre avec la tutelle
14h10 :	Huis clos avec le directeur de l'école doctorale
14h35 :	Huis clos avec les doctorants
15h40 :	Conclusion avec la direction
16h30 :	Fin des travaux

5 • Observations générales des tutelles

Le Président de l'université
à

Monsieur Pierre GLAUDES
HCERES
Directeur de la section des entités de
recherche
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Observations de l'unité relatives au
rapport d'évaluation des experts HCERES
N/Réf. : DRV/PC/LS/AJ/HA
Dossier suivi par : Hélène ALAUX
Tél : 04 86 13 61 50
helene.alaux@univ-amu.fr

Vos réf : **DER-PUR180015003 - CENTRE DE DROIT ECONOMIQUE**

Marseille, le lundi 27 mars 2017

Monsieur,

Je fais suite au mail que vous nous avez adressé le 17 mars 2017 dans lequel vous me communiquiez le rapport d'évaluation HCERES de l'équipe d'accueil : CDE - CENTRE DE DROIT ÉCONOMIQUE.

Comme demandé dans ledit mail, je vous indique que le directeur d'unité n'a pas d'observation à formuler.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie de croire, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.


Yvon BERLAND

